

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOUVIL

Par arrêté du 27 janvier 2024, affiché en Mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Vice-Président à l'aménagement de Pévèle Carembault fixé les dates et les modalités d'organisation de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Louvil.

Cette mise à disposition se déroulera en mairie de Louvil et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée d'un mois du

Vendredi 9 février 2024 au Vendredi 9 mars 2024 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier, contenant entre autres l'avis de l'Autorité Environnementale, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : les Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h00 à 12h00 et de 16h30-18h00. Les Mercredi et samedi de 10h00-12h00 ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier complet sera également consultable et téléchargeable durant toute la mise à disposition du public sur les sites internet : www.mairie-louvil.fr et www.pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, deux registres d'observations du public seront tenus à disposition en mairie de Louvil (01 Place Jean Jaurès 59830 LOUVIL) et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle. Le public pourra y consigner ses éventuelles observations et propositions.

Il pourra également les adresser par courrier, à l'attention de Monsieur le Président de la cc. Pévèle Carembault – Pôle Aménagement du Territoire, à l'adresse suivante : 7 rue nationale, 59710 PONT-A-MARCQ ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.louvil@gmail.com. Le public devra préciser s'il souhaite que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du auprès de la mairie de Louvil ou de la Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Une fois la mise à disposition du public terminée, le conseil communautaire en tirera le bilan et sera appelé à approuver le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Louvil, éventuellement ajusté en fonction des avis recueillis pendant la mise à disposition et des personnes publiques associées.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)